



Objet :
Chasse accompagnée dossier

Madame, Monsieur,

Afin de constituer votre dossier pour bénéficier de la chasse accompagnée, vous devez compléter les informations figurant sur le coupon-réponse à la fin de cette lettre, le découper et le retourner.

Pour pallier une éventuelle absence non signalée, nous vous demandons de joindre à votre envoi **un chèque de caution de 15 euros établi à l'ordre de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde**. Ce chèque vous sera restitué à l'issue de votre formation.

Après enregistrement de votre dossier, vous serez convoqué(e) pour participer à une formation pratique élémentaire, elle dure 2 heures. Il est hautement recommandé qu'un de vos futurs accompagnateurs soit présent à cette formation.

Nous vous rappelons que la chasse accompagnée s'adresse à tout le monde dès l'âge de 15 ans. Par rapport au calendrier, il est fortement conseillé de **s'inscrire dès 14 ans et demi**.

A la fin de cette formation, une demande d'autorisation vous sera remise. Après réception de ce document envoyé par la Fédération, vous pourrez chasser gratuitement pendant un an, aux côtés de votre parrain avec une arme pour deux. L'accompagnateur doit être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq ans et validé pour l'année et doit veiller à ce que l'assurance couvre le chasseur accompagné.

Dans l'attente de la réception de votre dossier, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos plus sincères salutations.

Le Président Henri SABAROT

COUPON-REPONSE A COMPLETER ET A RETOURNER AVEC LE CHEQUE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : commune.

Date de naissance :

Téléphone domicile : Téléphone portable:

Nom et prénom(s) de l'accompagnateur :

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE

10 chemin Labarde - CS 70124 LUDON MÉDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX
fdc33@chasseurdefrance.com - Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - www.chasseurs33.com